

Bulletin d'information à l'intention des spécialistes du secteur de l'infrastructure et du financement de projet

## Le marché des infrastructures

BENJAMIN DAVID GROSS et GÉRARD MOUNIER

### TABLE DES MATIÈRES

#### Les dernières nouvelles du marché canadien des infrastructures

▶ Le discours du Trône de la Colombie-Britannique promet de nouvelles infrastructures de transport en commun et de soins de santé.....	2
▶ InstarAGF procède à la clôture finale du InstarAGF Essential Infrastructure Fund.....	2
▶ Le premier Plan d'action de la Politique énergétique 2030 du Québec dévoilé.....	2
▶ SNC-Lavalin monétise une partie de ses actifs en infrastructure.....	3
▶ Innergex énergie renouvelable inc. fait l'acquisition de deux projets éoliens en France.....	3
▶ Préqualification des soumissionnaires pour le programme éolien de la Saskatchewan.....	3
▶ Infrastructure Ontario va recommencer le processus d'approvisionnement du projet Finch West LRT.....	3
▶ Monique Leroux se joint à Fiera Capital.....	4
▶ Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 1,28 milliard de dollars dans le projet du REM.....	4
▶ Appel de financement pour le projet éolien Henvey Inlet.....	4
▶ Bon rendement 2017 pour PSP Investments dans le secteur des infrastructures.....	4
▶ SNC-Lavalin vend son siège social de Montréal pour 170 millions de dollars.....	5
▶ Brookfield Infrastructure Debt Fund I a levé 284 millions de dollars américains.....	5
▶ Le Canada dévoile un budget de 2,1 milliards de dollars en financement du transport.....	5
▶ Janice Fukakusa se joint à la Banque de l'infrastructure du Canada.....	5
▶ Un nouveau projet d'hôpital en PPP au Québec?.....	5
▶ Plus de 30 entreprises répondent à l'appel de préqualification pour le projet Southwest Ontario Broadband.....	6
▶ Rendement de 9,6% en infrastructure pour bcIMC en 2017.....	6
▶ Petronas met fin au projet Pacific Northwest LNG.....	6
▶ Cascades cède sa participation dans Boralex à la CDPQ.....	6
▶ Hydro-Québec soumissionne dans l'appel d'offre de l'État du Massachusetts.....	7
<b>Appels d'offres publics : peut-on s'affranchir de la règle du plus bas soumissionnaire ?.....</b>	<b>9</b>
<b>Bonifications du congé fiscal pour grands projets d'investissement.....</b>	<b>12</b>

## Les dernières nouvelles du marché canadien des infrastructures

■ BENJAMIN DAVID GROSS et GÉRARD MOUNIER  
avec la collaboration de Daphnée Anctil

### Le discours du Trône de la Colombie-Britannique promet de nouvelles infrastructures de transport en commun et de soins de santé

Dans son discours du Trône du 19 juin 2017, le gouvernement libéral minoritaire de la Colombie-Britannique avait pour objectif de répondre aux attentes des électeurs, notamment quant aux enjeux mis en relief dans les plateformes du NPD et du Parti vert. Le discours du Trône comprend des promesses d'accroître l'infrastructure de transport en commun et d'en améliorer l'accès, ainsi que d'accélérer la construction de nouvelles installations de soins de santé.

Points saillants :

- ▶ élargir le réseau de transport en commun dans la région du Grand Vancouver;
- ▶ mettre fin à l'exigence de référendum pour les nouvelles sources de revenus pour le transport en commun;
- ▶ travailler avec l'État de Washington à la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Vancouver et Seattle;
- ▶ construire le train léger sur rail dans le secteur sud de l'île de Vancouver;
- ▶ réaliser des études de faisabilité dans le cadre d'un projet visant à relier les communautés de la vallée du bas Fraser et de la rive nord par transport en commun et train léger sur rail;
- ▶ éliminer les péages sur les ponts Port Mann et Golden Ears, accélérer le remplacement du pont Pattullo;
- ▶ construire un nouveau centre de traitement des troubles mentaux et de la toxicomanie à Surrey;
- ▶ accélérer la création d'une nouvelle infrastructure de soins de santé pour faire face à la demande croissante.

### InstarAGF procède à la clôture finale du InstarAGF Essential Infrastructure Fund

Dans un communiqué daté du 27 juin 2017, la société de gestion d'actif torontoise InstarAGF a annoncé avoir procédé à la clôture finale du fonds InstarAGF Essential Infrastructure Fund pour un montant d'engagements de 740 millions de dollars qui proviennent d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs fortunés du Canada, d'Europe, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Environ 30 % du capital levé à d'ores et déjà été investi dans le terminal de l'Aéroport de Billy Bishop à Toronto, dans un projet éolien de 30 MW en Colombie-Britannique et dans des parts de la société Steel Reef Infrastructure Corp.

Le fonds se concentrera sur l'énergie, les services publics, de même que l'infrastructure civile et sociale. Selon *InfraAmericas*, le Fonds aurait une durée de 15 ans et une cible de rendement interne du capital de 9 % à 14 %.

### Le premier Plan d'action de la Politique énergétique 2030 du Québec dévoilé

Le 26 juin 2017, Pierre Arcand, qui était alors ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, dévoilait le Plan d'action 2017-2020 découlant de la Politique énergétique 2030. Ce premier plan contient 42 mesures qui représentent des investissements de 1,5 milliard de dollars permettant de réaliser la transition énergétique du Québec.

Le plan d'action 2017-2020 présente les mesures concrètes qui seront mises en œuvre d'ici 2020 afin que les Québécois fassent des choix plus verts et plus responsables dans leur consommation d'énergie et leurs façons de concevoir les projets de développement, pour leurs résidences, leurs déplacements, leurs entreprises et organisations. Il propose une offre diversifiée aux consommateurs pour l'ensemble des filières énergétiques, notamment l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire et le gaz naturel. Il définit également une nouvelle approche en matière d'énergies fossiles.

Le plan d'action fait suite à de nombreuses consultations et actions, notamment le dévoilement de la Politique énergétique 2030 en avril 2016, puis l'adoption de la loi de mise en œuvre de cette dernière en décembre dernier.

Parmi les mesures phares de ce plan, mentionnons :

- ▶ la création de Transition énergétique Québec;
- ▶ la révision du programme de rabais à l'achat de véhicules électriques Roulez vert;
- ▶ la contribution de 295 millions de dollars d'Hydro-Québec au Réseau électrique métropolitain (REM);
- ▶ la mise en place d'un projet pilote d'implantation de stations multicarburants;

- ▶ la révision du fonds Capital Mines Hydrocarbures, qui devient Capital Mines Énergie;
- ▶ la réalisation d'un projet pilote de parc solaire par Hydro-Québec;
- ▶ le financement d'extensions du réseau de gaz naturel de Énergir (antérieurement Gaz Métro);
- ▶ la mise en place de règlements visant à encadrer la filière des hydrocarbures au Québec.

### SNC-Lavalin monétise une partie de ses actifs en infrastructure

Dans le but de lever des capitaux pour financer de nouveaux projets, SNC-Lavalin (TSX: SNC) a décidé de vendre à l'entreprise Luxembourgeoise BBGI une participation de 80 % dans plusieurs de ses actifs d'infrastructure, dont le site Glen du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à Montréal.

BBGI SICAV S.A. (LSE : BBGI) est une société d'investissement publique qui investit dans les projets d'infrastructure en partenariat public-privé (« PPP »). Établie au Luxembourg, son portefeuille mondial et diversifié sur le plan géographique est composé de 39 actifs d'infrastructures en PPP de qualité supérieure.

L'opération s'est effectuée par l'intermédiaire d'un nouvel instrument de placement en infrastructures : SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP. Le portefeuille initial détenu par ce véhicule sera composé des participations de SNC-Lavalin dans les cinq actifs suivants : le pont William R. Bennett (Kelowna, C.-B.), la Canada Line (Vancouver, C.-B.), le tronçon sud-est de l'autoroute Stoney Trail (Calgary, Alb.), le Centre hospitalier Restigouche (Campbellton, N.-B.) et le site Glen du Centre universitaire de santé McGill (Montréal, Québec).

SNC-Lavalin a conclu une entente avec une filiale canadienne de BBGI qui achètera 80 % des parts de SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP pour 208 millions de dollars canadiens, tandis qu'une filiale de SNC-Lavalin détiendra les 20 % restants.

Il n'est pas exclu que d'autres grands projets d'infrastructures construits ou gérés par SNC-Lavalin soient par la suite intégrés à ce partenariat.

### Innergex énergie renouvelable inc. fait l'acquisition de deux projets éoliens en France

Le 5 juillet 2017, Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) a annoncé la conclusion d'une entente avec BayWa r.e. pour l'achat de deux projets éoliens en France, d'une puissance installée totale de 43 MW.

Les parcs éoliens Plan Fleury (22 MW) et Les Renardières (21 MW) sont situés dans la région de Champagne-Ardenne. Toute l'électricité produite par ces parcs éoliens sera vendue aux termes de contrats d'achat d'électricité à prix fixe conclus avec Électricité de France (EDF), pour une période initiale de 15 ans.

Les projets sont équipés de 18 éoliennes Vestas, d'une puissance brute individuelle de 2 et 3 MW, qui seront exploitées par le fabricant d'éoliennes selon un contrat d'opération et d'entretien d'une durée de 15 ans.

L'acquisition, sous réserve des conditions habituelles de clôture, devrait être conclue suivant l'achèvement des travaux de construction des projets, dont la mise en service est prévue au cours du troisième trimestre de 2017. Innergex possédera une participation de 69,55 % dans les parcs éoliens tandis que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins possédera les 30,45 % restants.

Le prix d'achat de l'équité est d'environ 39,9 millions de dollars, sous réserve de certains ajustements. Avec cette acquisition, Innergex détiendra alors 15 parcs éoliens en France pour une puissance totale installée de 317 MW.

### Préqualification des soumissionnaires pour le programme éolien de la Saskatchewan

Le 6 juillet 2017, SaskPower a annoncé les noms de huit fournisseurs pré-sélectionnés dans le cadre de sa demande de prix relative à son programme de 200 MW en énergie éolienne. Les promoteurs retenus sont les suivants :

- ▶ NextEra Canada Development
- ▶ Enerfin Energy Company of Canada
- ▶ BHEC-RES Saskatchewan
- ▶ Kruger Energy
- ▶ Yotin Wind Power
- ▶ EDP Renewables Canada
- ▶ EDF EN Canada
- ▶ TransCanada Energy

Les promoteurs ont jusqu'au 25 mai 2018 pour déposer leurs propositions. SaskPower prévoit annoncer la ou les entreprise(s) sélectionnée(s) à l'automne 2018. Son objectif est de commencer les opérations au début de 2021. SaskPower prévoit attribuer jusqu'à deux ententes d'achat d'énergie pour une durée de 25 ans.

### Infrastructure Ontario va recommencer le processus d'approvisionnement du projet Finch West LRT

Après plusieurs mois d'interruption, Infrastructure Ontario (IO) prévoit reprendre le processus d'approvisionnement du projet Finch West LRT.

Rappelons que l'approvisionnement du projet de 1 milliard de dollars avait été interrompu en février 2017 en raison du litige qui oppose Metrolinx et Bombardier relativement aux projets d'Eglinton LRT et de Finch West LRT. Metrolinx reproche à Bombardier des retards dans les livraisons des véhicules pour ces deux projets, alors que Bombardier accuse Metrolinx d'avoir modifié ses critères à plusieurs reprises.

L'agence gouvernementale avait annoncé à la mi-mai 2017 qu'elle a agréé Alstom à titre de fournisseur de remplacement pour les voitures de type train léger sur rails pour les projets de trains légers d'Eglinton et Finch West. Metrolinx avait alors indiqué que l'inclusion d'Alstom se voulait un filet de sécurité dans l'éventualité où Bombardier ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Les consortiums présélectionnés pour le projet Finch West LRT sont les suivants :

- ▶ SNC-Lavalin, Graham
- ▶ Bechtel, EllisDon
- ▶ AECON, Grupo ACS, Dufferin

### Monique Leroux se joint à Fiera Capital

L'entreprise montréalaise Fiera Capital, qui gère des actifs d'environ 123 milliards de dollars, vient d'embaucher l'ex-présidente du Mouvement Desjardins, Monique Leroux, à titre de vice-présidente exécutive et conseillère stratégique.

Mme Leroux a été présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. Elle a été nommée depuis présidente du conseil d'administration de la société d'État Investissement Québec.

Monique Leroux siège aussi aux conseils d'administration de BCE (Bell Canada) et d'Alimentation Couche-Tard, ainsi que du groupe Michelin en France et la société d'analyse financière S&P Global aux États-Unis.

Par ailleurs, Mme Leroux occupe la présidence de l'Alliance coopérative internationale et elle préside le Conseil des gouverneurs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

### Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 1,28 milliard de dollars dans le projet du REM

Le gouvernement du Canada a décidé de donner suite à son engagement d'investir 1,28 milliard de dollars dans le Réseau électrique métropolitain (REM).

Le projet bénéficie déjà un engagement de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») de 2,67 milliards de dollars et un autre du gouvernement du Québec pour un montant de 1,28 milliard de dollars. CDPQ détiendra une participation de 51 % du capital dans le projet, tandis que chacune des entités publiques détiendra une participation de 24,5 %.

La question de savoir si la future Banque de l'infrastructure du Canada décidera d'investir dans le projet du REM et sous quelle forme sera sa participation demeure par ailleurs en suspens.

Le réseau de train léger sur rail aura 27 stations sur une ligne de 67 kilomètres le long de l'autoroute 40 à l'ouest de l'île. Il reliera le centre-ville de Montréal à l'ouest de l'île, la Rive-Sud, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau.

### Appel de financement pour le projet éolien Henvey Inlet

Les promoteurs du projet éolien de Henvey Inlet en Ontario ont sollicité des prêteurs potentiels pour un financement d'environ 750 à 800 millions de dollars. Henvey Inlet est un projet de 300 MW, au coût approximatif de 1 milliard de dollars, développé conjointement par Pattern Development (50 %) et Nigig Power Corporation (50 %). Le projet est situé sur la réserve de la Première Nation de Henvey Inlet et comprend un contrat d'achat d'électricité de 20 ans conclu avec l'Independent Electricity System Operator (« IESO »).

Il ressort d'une présentation faite aux investisseurs par Pattern Energy Group le 11 juin 2017 que les promoteurs espèrent commencer la construction cette année et les opérations en 2018.

### Bon rendement 2017 pour PSP Investments dans le secteur des infrastructures

À l'issue de l'exercice fiscal se terminant le 31 mars 2017, le groupe Placements en infrastructures de PSP Investments a enregistré un taux de rendement net de 14,4 % sur un an ainsi qu'un taux de rendement annualisé de 11,7 % sur cinq ans, selon le rapport annuel publié le 14 juin 2017.

Cette performance surpasse celle de l'année précédente, où la société affichait sur cette même classe d'actifs un taux de rendement net de 12,7 % sur un an et un taux de rendement annualisé de 9,6 % sur cinq ans.

PSP attribue cette performance à ses investissements en Europe et dans les marchés émergents, en particulier dans les secteurs du transport, des communications et des énergies renouvelables.

Les deux investissements les plus importants pour l'exercice financier 2017 comprennent l'acquisition pour 1,2 milliard de dollars américains du portefeuille d'actifs hydroélectriques de 1.4 GW d'ENGIE en Nouvelle-Angleterre, ainsi que l'acquisition d'une participation additionnelle dans la société de placements Cubico Sustainable Investments spécialisée dans les énergies renouvelables et détenue en participation avec Banco Santander et Ontario Teachers'.

Les investissements en infrastructure représentent environ 8,2 % du total de l'actif net de PSP pour l'exercice 2017, avec un objectif d'allouer à terme 10 % de son actif aux infrastructures. La juste valeur de ces actifs a augmenté à 13,2 milliards de dollars pour l'année fiscale 2017 par rapport à 9,5 milliards de dollars pour l'année précédente.

### **SNC-Lavalin vend son siège social de Montréal pour 170 millions de dollars**

Le 22 juin 2017, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait vendu son siège social montréalais ainsi qu'un terrain vacant adjacent pour environ 170 millions de dollars.

L'entente de cession de bail conclue avec Conseillers immobiliers GWL permet à SNC de louer l'immeuble de 21 étages pendant 20 ans.

SNC-Lavalin (TSX:SNC) avait indiqué en novembre qu'elle cherchait à réduire ses coûts en vendant son siège social et en regroupant ses activités dans un nombre d'immeubles réduit.

### **Brookfield Infrastructure Debt Fund I a levé 284 millions de dollars américains**

Brookfield aurait levé 283,5 millions de dollars américains pour son fonds d'infrastructure de dette en juin 2017, selon les documents déposés auprès de la SEC.

Le fonds, appelé Brookfield Infrastructure Debt Fund I, a comme objectif de lever 1 milliard de dollars américains et de mettre l'accent sur des investissements en dette de mezzanine partout dans le monde.

Notons que l'un des investisseurs est la Military Mutual Aid Association (MMAA), de la Corée du Sud, qui s'est engagée en août 2016 à investir 40 millions de dollars américains.

### **Le Canada dévoile un budget de 2,1 milliards de dollars en financement du transport**

Le gouvernement du Canada a annoncé le 4 juillet un budget de 2,1 milliards de dollars pour des projets de transport et a invité des promoteurs à faire part de leur intérêt pour ce programme.

La nouvelle Initiative des corridors de commerce et de transport (« ICCT ») comprend principalement le Fonds national des corridors commerciaux (« FNCC »), qui versera 2 milliards de dollars sur 11 ans afin d'accroître l'efficacité et la fiabilité des corridors de commerce nationaux, y compris les ports, voies navigables, aéroports, routes, ponts, passages frontaliers, réseaux ferroviaires et leur interconnectivité.

Le budget du projet s'adresse aux gouvernements des provinces, territoriaux et municipaux, aux groupes autochtones, aux organisations du secteur privé à but non lucratif et à but lucratif, aux sociétés d'État fédérales, aux administrations portuaires canadiennes et aux autorités aéroportuaires du système national d'aéroports.

Les projets en PPP sont admissibles au financement du FNCC et peuvent demander un montant qui couvre jusqu'à 33 % du coût d'investissement du projet. Les candidats peuvent demander un montant maximal de 500 millions de dollars en financement par projet. Les projets admissibles doivent avoir débuté les opérations avant la fin de 2028.

Le gouvernement accordera une priorité aux projets qui aident à renforcer l'efficacité et la résilience des moyens de transport considérés comme essentiels pour l'économie et le commerce international du Canada.

Jusqu'à 400 millions de dollars de la FNCC ont été réservés aux territoires du Nord du Canada. Sous le ICCT, le gouvernement a réservé 100 millions de dollars pour l'investissement dans les nouvelles technologies de transport et le lancement d'un nouveau système d'information pour les domaines du commerce et des transports.

L'initiative ICCT fait suite à l'annonce du gouvernement du Canada, en novembre 2016, d'un investissement de 10,1 milliards de dollars au cours des 11 prochaines années dans des projets commerciaux et de transport. 5 milliards de dollars de ces investissements devraient être fournis par la Banque de l'infrastructure du Canada.

### **Janice Fukakusa se joint à la Banque de l'infrastructure du Canada**

L'ancienne chef des finances de la Banque Royale, Janice Fukakusa, qui avait pris sa retraite en janvier 2017, a été nommée présidente du conseil d'administration de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC »). La nomination, annoncée par le ministre canadien de l'Infrastructure, Amarjeet Sohi, le 6 juillet, intervient alors que la BIC conserve pour objectif de débiter ses opérations avant la fin de 2017.

Mme Fukakusa jouera un rôle clé dans la sélection du Conseil d'administration et du directeur général de la BIC, selon l'annonce. Elle participera également à l'élaboration de la gouvernance et de la gestion de l'organisme.

Rappelons que la BIC prévoit investir 35 milliards de dollars des fonds fédéraux dans les nouveaux projets d'infrastructure au cours des prochaines années. Les détails restent à venir sur quels types de financement seront offerts par la Banque, et comment elle interagira avec les entités existantes comme P3 Canada.

### **Un nouveau projet d'hôpital en PPP au Québec ?**

La Société québécoise des infrastructures compte émettre un appel d'offre pour la conception, la construction et le financement de l'agrandissement de l'Hôpital Fleurimont, qui est affilié au réseau de soins de santé publique du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

Le projet comprendra la construction d'un centre mère-enfant et d'une nouvelle salle d'urgence. Le coût du projet était évalué au départ à environ 100 millions de dollars, mais les dernières estimations véhiculées dans la presse font état d'un coût de 198 millions de dollars.

La Société québécoise des infrastructures aurait l'intention de présélectionner trois équipes pour le projet. L'échéancier du projet devrait être le suivant :

- ▶ Janvier à septembre 2018 : appel d'offres pour la réalisation du projet clé en main
- ▶ Octobre 2018 à décembre 2020 : travaux de construction
- ▶ Décembre 2020 au printemps 2021 : déménagement des équipes
- ▶ Printemps 2021 : ouverture aux usagers

Il s'agirait du premier projet en mode PPP lancé par le gouvernement du Québec depuis 2015.

### Plus de 30 entreprises répondent à l'appel de préqualification pour le projet *Southwest Ontario Broadband*

La Western Ontario Warden's Caucus (WOWC) a reçu 31 réponses à son appel de préqualification pour le projet *Southwest Ontario Broadband*.

Le projet a pour objectif d'étendre l'accès aux services internet à large bande en fournissant une couverture de fibre optique à plus de 300 communautés qui représentent une population totale de 3,5 millions de personnes.

Le projet Southwest Ontario Broadband fait partie du projet du Southwestern Integrated Fibre Technology (SWIFT) qui s'étendra aux comtés et municipalités du sud-ouest de l'Ontario.

La valeur du projet serait d'environ 281 millions de dollars.

L'autorité compte inviter environ 25 des répondants à soumissionner pour l'appel d'offres entre le quatrième trimestre de 2017 et le premier trimestre de 2018.

### Rendement de 9,6 % en infrastructure pour bclMC en 2017

Les investissements de British Columbia Investment Management Corporation (« **bclMC** ») en infrastructure ont dégagé un rendement de 9,6 %, largement au-dessus de son indice de référence de 7 %, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 selon le rapport annuel 2017 de la société.

Rappelons que bclMC est un gestionnaire de placements privés fondé en 1999, dont le siège social se trouve à Victoria (Colombie-Britannique), et qui fournit principalement ses services aux régimes de retraite du secteur public, à la province de la Colombie-Britannique, aux organismes gouvernementaux provinciaux et aux fonds fiduciaires administrés par le gouvernement.

Les investissements de bclMC dans l'infrastructure représentent 8,1 % du portefeuille total de la société et sont évalués à 11 milliards de dollars au 31 mars 2017.

bclMC a souscrit des engagements financiers avec 13 fonds d'infrastructure et effectué des investissements directs dans 15 actifs en infrastructure selon *InfraAmericas*.

En date du 31 mars, l'actif net total du fonds a été évalué à 135,5 milliards de dollars, ce qui en fait le cinquième plus grand investisseur institutionnel au Canada. Le portefeuille total du fonds a rapporté un rendement annuel de 12,4 % pour l'exercice fiscal de 2017.

### Petronas met fin au projet *Pacific Northwest LNG*

Petronas et ses partenaires ont pris la décision d'annuler le projet *Pacific Northwest LNG* de 36 milliards de dollars prévu à Lelu Island (Colombie-Britannique).

Dans un communiqué publié le 25 juillet 2017, la société a expliqué que la conjoncture actuelle des marchés du pétrole et du gaz constituait un environnement peu propice à la poursuite du projet.

Rappelons que le projet a été l'un des premiers terminaux de liquéfaction à être proposés sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. Le projet avait reçu l'approbation du gouvernement fédéral l'année dernière.

*Pacific Northwest LNG* était une coentreprise entre Petronas (62 %), Sinopec (15 %), Japan Petroleum Exploration (10 %), Indian Oil Corporation (10 %) et Petroleum Brunei (3 %). La société a commencé son activité de développement en 2012 et a dépensé jusqu'à 400 millions de dollars en frais de développement dans ce projet.

### Cascades cède sa participation dans Boralex à la CDPQ

À la recherche de fonds pour financer ses activités principales, Cascades a vendu en date du 28 juillet 2017 la totalité de sa participation dans Boralex à la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **CDPQ** ») pour la somme de 287,5 millions de dollars.

Actionnaire majoritaire de Boralex depuis 1995, Cascades ne possédait plus que 17,3 % de l'entreprise, mais a estimé que ce capital serait mieux utilisé à financer le développement des activités de la papetière.

Avec cette opération, la CDPQ solidifie sa présence dans le secteur de l'énergie verte. Boralex et CDPQ ont aussi convenu d'explorer des occasions de partenariat, relativement à des investissements dans des projets à être élaborés par Boralex.

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. En 2016, la société exploitait une base d'actifs totalisant une puissance installée de près de 1 400 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis.

## Hydro-Québec soumissionne dans l'appel d'offre de l'État du Massachusetts

Le 27 juillet 2017, Hydro-Québec a déposé une proposition visant à obtenir un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 20 ans avec le Massachusetts. Aux dires de la compagnie, cette proposition serait la soumission la plus importante de l'histoire d'Hydro-Québec.

Cette soumission s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres lancé par l'État du Massachusetts le 31 mars 2017 et qui découle d'une loi adoptée en 2016 sur la diversité des sources d'énergie. Cette loi oblige les sociétés énergétiques à se procurer 9,45 TWh d'énergie renouvelable, ainsi que jusqu'à 1 600 MW d'énergie éolienne produite en mer.

L'intérêt du Massachusetts pour un approvisionnement énergétique provenant de l'extérieur du pays s'explique par la volonté de cet État de réduire ses coûts énergétiques, de sécuriser ses approvisionnements et se donner les moyens d'atteindre ses cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, tout en planifiant l'abandon des centrales nucléaires ou au diesel au cours des prochaines années.

Dans son offre, Hydro-Québec s'engage à offrir au moins 8,3 des 9,45 TWh d'électricité que souhaitent acheter annuellement les entreprises de distribution d'électricité du Massachusetts. Hydro-Québec a présenté trois différents scénarios d'approvisionnement. Chaque scénario correspond à une ligne de transport d'électricité qu'elle devra instaurer si elle obtient le contrat :

- ▶ Northern Pass Transmission
- ▶ New England Clean Power Link
- ▶ New England Clean Energy Connect

À chaque projet se rattachent des lignes d'interconnexion différentes mettant en cause soit le Vermont, le Maine ou encore le New Hampshire. Chacun des trois projets de ligne de transport comporte deux variantes pour l'approvisionnement en énergie : 100 % hydroélectrique ou une combinaison d'hydroélectricité et d'énergie éolienne.

Advenant que le Massachusetts choisisse l'option combinée hydro et éolien, Hydro-Québec a élaboré un partenariat avec Énergir (antérieurement Gaz Métro) et Boralex qui ajouteraient une quatrième phase de 300 MW aux parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré, nommée projet « SBx », dans le cadre d'un investissement qui pourrait atteindre 700 millions de dollars.

Le Massachusetts, qui souhaitait stimuler la concurrence avec son appel de propositions, a atteint son objectif : pas moins de 18 joueurs avaient signifié leur intérêt afin de déposer une offre. Le Massachusetts devrait faire part de sa décision au début de 2018.

Pour Hydro-Québec, une entente avec le Massachusetts serait parfaitement cohérente avec sa stratégie visant à doubler son chiffre d'affaires d'ici 2030. Rappelons qu'en 2016, 24,1 des 32,6 TWh exportés annuellement par Hydro-Québec étaient destinés au marché américain. L'an dernier, les exportations ont représenté 803 millions de dollars de bénéfice net de 2,86 milliards générés par la société d'État. La Nouvelle-Angleterre représente la moitié de son marché d'exportation, contre 25 % pour l'État de New York.

## La mobilité au cœur de la ville intelligente : promesses, enjeux et solutions

Le 23 novembre dernier, le groupe Infrastructure a tenu un colloque d'une demi-journée sur le thème « La mobilité au cœur de la ville intelligente » durant lequel des conférenciers de marque nous ont partagé leur réflexion pour favoriser l'implantation de solutions efficaces afin d'encourager la mobilité. À la suite de cet événement, toutes les solutions proposées ont pu être consolidées sous cinq grands volets.

### 5 solutions pour encourager la mobilité



#### Financement

Diversifier les financements et l'accès aux crédits afin d'accroître la part accordée aux secteurs industriel et manufacturier.



#### Expérience-client

Mise en place d'un mode de paiement universel sécurisé facilitant des solutions multimodales pour le voyageur.



1



5



#### Économie de partage

Encourager une mobilité individuelle et à la fois partagée en introduisant une solution technologique évoluant au gré des habitudes des utilisateurs.



2

#### Cadre réglementaire

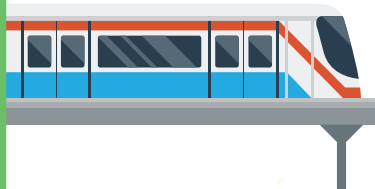
Favoriser une flexibilité dans l'application des normes préétablies pour soutenir le déploiement de solutions innovantes.

4

3

#### Infrastructures

Assurer une infrastructure adéquate par le développement de prototypes évolutifs adaptés au contexte d'urbanisation des villes.





# Appels d'offres publics : peut-on s'affranchir de la règle du plus bas soumissionnaire ?

■ BENJAMIN DAVID GROSS et GÉRARD MOUNIER  
avec la collaboration de Felicia Yifan Jin, stagiaire en droit

Au Québec, tant au niveau provincial que municipal, l'attribution de contrats de travaux ou de fournitures de matériaux par des organismes publics semble toujours majoritairement gouvernée par la règle du plus bas soumissionnaire. La commission Charbonneau a pourtant mis en lumière les multiples inconvénients de cette méthode : risque relatif à la qualité des infrastructures et des services, pression induite sur les marges des soumissionnaires, incitatif à générer des « extras », risque de collusion, etc. Malgré le débat ayant entouré cette commission, il ne semble pas que cette pratique ait fondamentalement changé, les autorités se concentrant davantage sur la transparence de l'identité des parties, la provenance des sommes d'argent et la fréquence des demandes pour des « extras » par les soumissionnaires individuels.

Mais en définitive, les organismes publics sont-ils vraiment tenus d'utiliser ce mode de sélection ? N'y aurait-il pas d'autres solutions de rechange ? Il nous a paru intéressant de présenter une synthèse des modes d'adjudication des contrats publics au Québec.

En 2015-2016, la valeur totale des contrats publics au Québec se situait à environ 8,5 milliards de dollars. Parmi ces contrats, nous retrouvons principalement les contrats d'approvisionnement, les contrats de services et les contrats de travaux de construction. L'adjudication de ces contrats est effectuée, d'une part, par les organismes publics, notamment les ministères, les commissions scolaires, les sociétés d'État ainsi que les agences de la santé et des services sociaux, et d'autre part, par les organismes municipaux. En matière de mode d'adjudication des contrats publics, les premiers sont assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et sa réglementation, et les seconds, à la *Loi sur les cités et villes*.

La règle du plus bas soumissionnaire est prévue à plusieurs reprises dans les textes législatifs, tel qu'il est décrit ci-après. Elle est généralement appliquée dans les situations où l'organisme public ou municipal parvient à définir clairement ses besoins au moment de l'appel d'offres. Le Secrétariat du Conseil du trésor a établi que le mode d'adjudication alors employé est uniquement celui du plus bas prix.

Ce mode n'est cependant pas systématiquement employé pour tous les contrats publics. Il existe également le mode « qualité minimale et un prix », le mode « prix ajusté le plus bas » ainsi que le mode « qualité seulement ». Pour les organismes municipaux, ils peuvent également employer un système de pondération pour l'évaluation des offres.

## Le mode d'adjudication « prix uniquement »

Il s'agit du mode d'adjudication qui emploie uniquement la règle du plus bas soumissionnaire.

Types de contrat public	Sources législatives
Contrat d'approvisionnement	<i>Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics</i> , art. 13
Contrat de service de nature technique	<i>Règlement sur certains contrats de services des organismes publics</i> , art. 13
Contrat de travaux de construction des organismes publics	<i>Règlement sur les contrats de construction des organismes publics</i> , art. 16
Contrat d'approvisionnement, de service et de travaux de construction adjugés par les organismes municipaux comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus	<i>Loi sur les cités et villes</i> , art. 573 (7)

## Le mode d'adjudication « qualité minimale et un prix »

Ce mode est employé par l'organisme public lorsqu'il est essentiel que le contrat public ait un seuil minimal de qualité, mais que l'organisme public ne souhaite pas payer davantage pour une meilleure qualité. L'appel d'offres s'effectue alors en deux étapes.

La première étape consiste à sélectionner des soumissionnaires uniquement suite à une démonstration de qualité. À titre d'exemple, pour les contrats de travaux de construction, un minimum de trois critères est nécessaire pour l'évaluation de qualité. Ces critères doivent être précisés dans les documents d'appel d'offres et doivent indiquer les éléments requis pour que la qualité soit considérée acceptable. Il s'agit du « niveau de performance acceptable ». Le soumissionnaire rejeté à cette étape est considéré comme un soumissionnaire inadmissible ou ayant une soumission non conforme.

La deuxième étape consiste à inviter les soumissionnaires sélectionnés à la première étape à présenter un prix. Le plus bas soumissionnaire l'emporte.

Types de contrat public	Sources législatives
Contrat d'approvisionnement (au gré de l'organisme public)	<i>Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics</i> , art. 26.1
Contrat de services professionnels	<i>Règlement sur certains contrats de services des organismes publics</i> , art. 25
Contrat de travaux de construction ou contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels des organismes publics (au gré de l'organisme public)	<i>Règlement sur les contrats de construction des organismes publics</i> , art. 22 et 26

### Le mode d'adjudication « prix ajusté le plus bas »

Une formule de rapport qualité-prix prévue aux annexes de chaque règlement respectif permet d'accorder une note sur 100 pour la qualité de la soumission. Cette note sert ensuite de coefficient d'ajustement pour le prix soumis. Le contrat est toujours attribué au plus bas soumissionnaire, tel qu'il est ajusté au moyen de la formule.

Types de contrat public	Sources législatives
Contrat d'approvisionnement (au gré de l'organisme public)	<i>Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics</i> , art. 23 et Annexe 2
Contrat de services professionnels (au gré de l'organisme public)	<i>Règlement sur certains contrats de services des organismes publics</i> , art. 21 et Annexe 2
Contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels des organismes publics (au gré de l'organisme public)	<i>Règlement sur les contrats de construction des organismes publics</i> , art. 24 et Annexe 5

### Le mode d'adjudication « qualité seulement »

Les organismes publics doivent adjudger leurs contrats uniquement à la suite d'une sollicitation de démonstration de qualité.

L'adjudication des contrats municipaux, quant à elle, se fait de façon aléatoire parmi les soumissionnaires ayant satisfait à l'ensemble des critères de qualité. Lorsqu'un soumissionnaire est sélectionné, il ne peut pas l'être de nouveau tant que la liste n'a pas été épuisée. Les organismes municipaux bénéficient également d'une règle qui permet d'écarter un soumissionnaire ayant, au cours des deux années précédant la date de la sélection, fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

Types de contrat public	Sources législatives
Contrat de services professionnels pour contrat d'architecture ou de génie autre que forestier	<i>Règlement sur certains contrats de services des organismes publics</i> , art. 24
Contrat de services rendus par un architecte, ingénieur, arpenteur-géomètre ou un comptable professionnel agréé; les contrats sont adjudgés par les organismes municipaux comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus	<i>Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels</i> , art. 19

### Le système de pondération

Aux fins d'évaluation des soumissions, les organismes municipaux peuvent également établir une grille de critères avec un certain nombre de points accordés au prix et d'autres à la qualité. Cette grille doit également respecter les conditions prévues par la *Loi sur les cités et villes*. Par exemple, en matière d'adjudication de contrats de services professionnels, la grille d'évaluation doit comprendre un minimum de quatre critères.

Type de contrat public	Source législative
Contrat d'approvisionnement, de service et de travaux de construction adjudgés par les organismes municipaux comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus	<i>Loi sur les cités et villes</i> , art. 573.1.0.1

### Conclusion

Ce portrait du marché public québécois démontre que la prédominance de la règle du plus bas soumissionnaire résulte non pas d'une obligation légale, mais plutôt de l'exercice de la discrétion des organismes publics.

Il est probable que la complexité et le caractère plus subjectif des autres modes d'adjudication font de la méthode à « prix uniquement » une approche plus simple d'utilisation. Pourtant, la tendance que l'on observe chez les donneurs d'ouvrage ailleurs au Canada, et aussi dans d'autres pays dans le monde, est de privilégier de plus en plus le concept du « Value for money », que l'on pourrait traduire par « rapport qualité/prix » ou « rapport coût/bénéfice ». Ce concept favorise davantage la qualité et la durabilité, dans la perspective d'un meilleur rendement sur investissement à long terme. Dans ce contexte, la méthode du « prix uniquement » n'est évidemment plus adéquate, et ce sont alors des modes comparables au système de pondération qui sont utilisés.

Dans le cas du Québec, plusieurs questions peuvent alors se poser : les employés des services publics responsables des appels d'offres sont-ils bien au fait des différentes options disponibles ? Ont-ils reçu la formation et les outils nécessaires pour déterminer le mode d'adjudication le plus approprié ? Auraient-ils besoin d'une assistance technique particulière ? Le processus décisionnel est-il suffisamment transparent et structuré ?

Minimiser ces questions, c'est mal comprendre le contexte. Demander à un fonctionnaire généraliste, qui reçoit un salaire respectable mais modique, et qui ne jouit pas d'une immunité légale particulière pour le protéger contre des recours en responsabilité, de prendre des décisions discrétionnaires sur des projets d'une valeur financière importante, n'est peut-être pas réaliste.

Au-delà de ces aspects fonctionnels, n'y aurait-il pas lieu de préciser une stratégie générale en matière de critères d'appels d'offres pour les investissements publics, qui pourrait s'appliquer tant au monde municipal que provincial ? Pourquoi ne pas miser sur un budget adéquat pour l'analyse par personne qualifiée dans les étapes préparatoires ?

Il y a sans doute ici matière à réflexion sur la méthode que nos organismes publics devraient privilégier afin de s'assurer que les infrastructures du Québec soient construites dans le meilleur intérêt des citoyens, aussi bien en termes de qualité, de longévité et d'optimisation des deniers publics.

# Bonifications du congé fiscal pour grands projets d'investissement

■ BENJAMIN DAVID GROSS et GÉRARD MOUNIER

avec la collaboration de Yaoqi Wang

## En bref

Une société participant à la réalisation d'un grand projet d'investissement au Québec (« GPI ») peut, à certaines conditions, bénéficier d'un congé d'impôt sur le revenu provenant de ses activités admissibles relatives au GPI pour une durée de 15 ans, ainsi que d'un congé de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (« FSS »).

Tout d'abord, une demande de certificat initial doit être déposée auprès du ministre des Finances avant le début de la réalisation du projet et au plus tard le 31 décembre 2020. Une entreprise ayant déjà obtenu un certificat initial à l'égard d'un GPI pourra demander à ce qu'un second GPI soit ajouté au premier, dans la mesure où le second GPI s'inscrira dans le prolongement du premier GPI.

## Mise en contexte

Le congé fiscal pour GPI a pour but de stimuler et d'accélérer la réalisation d'investissements importants au Québec selon les objectifs stratégiques du gouvernement, de créer des emplois et de favoriser le développement économique. Le congé d'impôt sur le revenu prend la forme d'une déduction dans le calcul du revenu imposable de la société pour une année d'imposition.

Quant au congé de cotisation des employeurs au FSS, celui-ci s'applique à l'égard du salaire versé à un employé relativement à la partie de son temps consacrée aux activités admissibles relatives au GPI.

La valeur totale du congé fiscal ne peut excéder 15 % du total des dépenses d'investissement admissibles déterminé à la date où débute la période de congé.

Dans le cadre du budget 2017-2018, l'échéance pour présenter la demande de certificat initial afin de bénéficier du congé fiscal de 15 ans a été reportée au 31 décembre 2020.

## Qualification de GPI

Pour se qualifier à titre de GPI, un projet doit :

- ▶ concerner des secteurs de la fabrication, du traitement et de l'hébergement de données, du commerce de gros ou de l'entreposage;
- ▶ satisfaire une exigence d'atteinte du seuil des dépenses d'investissement, soit 100 millions de dollars. Il est à noter que le seuil est réduit à 75 millions de dollars pour un projet en région (plus de 150 kilomètres de Montréal et plus de 100 kilomètres de Québec et Gatineau).

## Bonification # 1

### Report de l'échéance pour la formulation d'une demande de certificat initial au 31 décembre 2020

Afin de bénéficier du congé fiscal, une société doit préalablement obtenir un certificat initial et des attestations annuelles délivrés par le ministre des Finances. La demande d'obtention du certificat initial doit être effectuée avant le début de la réalisation du projet d'investissement et au plus tard le 20 novembre 2017. Cependant, dans le cadre du budget 2017-2018, la date limite a été reportée au 31 décembre 2020.

Une période de 60 mois débute alors, à la suite de la date de délivrance du certificat initial, au cours de laquelle la société est tenue de concrétiser les investissements projetés. Il est à noter que le congé fiscal n'est pas accordé durant cette période de démarrage. Le congé ne sera accordé qu'après la délivrance de la première attestation annuelle relative à ce projet d'investissement, et ce pour une période de 15 ans.

## Bonification # 2

### Instauration d'un choix permettant l'ajout d'une phase additionnelle à un GPI

L'ampleur de certains GPI peut faire en sorte que leur réalisation se fasse en plusieurs phases. Désormais, une société qui a déjà obtenu un certificat initial à l'égard d'un GPI (la « Phase I ») pourra demander une modification au certificat afin d'y ajouter un second GPI (la « Phase II ») qui s'inscrirait dans le prolongement du premier.

Cette demande de modification devra être présentée au ministre des Finances au plus tard à la date de la demande de délivrance de la première attestation annuelle relative à la Phase I, et avant la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les investissements de la Phase I et de la Phase II devront alors être nettement identifiés et faire l'objet d'une comptabilité distincte. La phase additionnelle sera aussi soumise à la période de démarrage de 60 mois.

**BENJAMIN DAVID GROSS**

514 877-2983

[bgross@lavery.ca](mailto:bgross@lavery.ca)**GÉRARD MOUNIER**

514 877-2953

[gmounier@lavery.ca](mailto:gmounier@lavery.ca)**VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC LES MEMBRES DU GROUPE LAVERY INFRASTRUCTURE POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À CE BULLETIN.**

BENJAMIN DAVID GROSS	<a href="mailto:bgross@lavery.ca">bgross@lavery.ca</a>	514 877-2983
GÉRARD MOUNIER	<a href="mailto:gmounier@lavery.ca">gmounier@lavery.ca</a>	514 877-2953
JULIE COUSINEAU	<a href="mailto:jcousineau@lavery.ca">jcousineau@lavery.ca</a>	514 877-2993
JEAN-SÉBASTIEN DESROCHES	<a href="mailto:jsdesroches@lavery.ca">jsdesroches@lavery.ca</a>	514 878-5695
LOUIS-MARTIN DUBÉ	<a href="mailto:lmdube@lavery.ca">lmdube@lavery.ca</a>	514 877-2990
NICOLAS GAGNON	<a href="mailto:ngagnon@lavery.ca">ngagnon@lavery.ca</a>	514 877-3046
AUDREY GIBEAULT	<a href="mailto:agibeault@lavery.ca">agibeault@lavery.ca</a>	514 877-3058
SHAN JIANG	<a href="mailto:sjiang@lavery.ca">sjiang@lavery.ca</a>	514 877-2930
GUILLAUME LAVOIE	<a href="mailto:glavoie@lavery.ca">glavoie@lavery.ca</a>	514 877-2943
GUILLAUME SYNNOTT	<a href="mailto:gsynnot@lavery.ca">gsynnot@lavery.ca</a>	514 877-2911
PHILIPPE TREMBLAY	<a href="mailto:ptremblay@lavery.ca">ptremblay@lavery.ca</a>	514 877-3005
ANDRÉ VAUTOUR	<a href="mailto:avautour@lavery.ca">avautour@lavery.ca</a>	514 878-5595